



PITCH TON COURT

CONCOURS ASA - BSFF 2024

1. OBJECTIFS

Dans le cadre de la 27^e édition du Brussels Short Film Festival qui se déroulera du 24 avril au 4 mai 2024, l'Association des Scénaristes de l'Audiovisuel (ASA), en collaboration avec le Brussels Short Film Festival (BSFF), organise un concours de pitches de court métrage.

9 pitches seront sélectionnés et bénéficieront pendant la durée du festival, de deux demi journées d'accompagnement individualisé en atelier ainsi que de l'opportunité de présenter le pitch retravaillé à des producteur·rice·s. au cours d'un speed-pitching.

2. ORGANISATION

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 16 mars 2024.

L'annonce des 9 pitches sélectionnés aura lieu le 16 avril 2024. Les participant·e·s devront être disponibles à partir du 23 avril et durant toute la durée du festival.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La candidature est ouverte à toutes. Cependant, une fois sélectionné.e.s, nous demandons aux 9 participant.e.s de devenir membre de l'ASA et d'être en ordre de cotisation afin de participer aux ateliers et à la rencontre avec les producteur.rice.s. [Plus d'information sur le site de l'ASA.](#)

Chaque participant·e ne peut soumettre qu'un seul pitch, répondant aux critères suivants :

- Le pitch doit être un pitch de court métrage de fiction ne dépassant pas les **250 mots**.
- Le pitch doit être un scénario d'une œuvre originale.
- Le pitch ne peut pas être celui d'un scénario ayant participé à une édition précédente du concours
- Le pitch doit être rédigé en français.
- Le thème du projet est libre.
- Tous les genres sont acceptés : comédie, drame, fantastique...
- Le pitch doit contenir et permettre de distinguer les éléments suivants :
 - 1 - Un incident déclencheur.
 - 2 - Qui est le/la protagoniste ? Quel est son objectif ? Quel est son enjeu?
 - 3 - Qui est l'antagoniste et quel est le conflit ?

4 - La thématique.

5 - Le Genre et le ton.

- Il n'est pas autorisé de joindre à la candidature un scénario, une note d'intention, une note de réalisation, un moodboard... Seul le pitch sera évalué par le jury de sélection.
- Deux documents distincts, d'une page chacun, doivent être envoyés en format PDF afin de favoriser l'évaluation des projets de manière anonyme par un jury :
 - 1 - Le premier document doit contenir les informations suivantes sur le/la candidat·e : nom, prénom, numéro de gsm, adresse e-mail et adresse de résidence ainsi que le titre du projet, en respectant la nomenclature suivante : TITREDUFILM_FICHE
 - 2 - Le deuxième document doit uniquement contenir le titre du projet et le pitch (250 mots maximum) en respectant la nomenclature suivante : TITREDUFILM_PITCH
- Un seul pitch peut-être soumis par candidat·e.
- Même si le pitch a été développé par plusieurs scénaristes, un·e seul·e scénariste doit être porteur·euse du projet et renseigné·e sur le premier document. En cas de sélection, toutes les scénaristes du projet pourront participer aux ateliers et au speed-pitching.
- Aucune mise à jour du pitch ni renvoi de la candidature ne sera acceptée.
- Merci de porter une attention appuyée à l'orthographe de votre pitch avant envoi.

Toute candidature ne respectant pas strictement les conditions de participation sera considérée comme inéligible et ne sera pas étudiée par le jury.

4. INSCRIPTION

Pour participer à la sélection, les deux documents doivent être envoyés, en format PDF, en pièces-jointes d'un même et unique mail, au plus tard le 16 mars 2024 à 23h59, à l'adresse suivante: pitch@associationscenaristes.be

5. SELECTION

Un jury, désigné par les organisateur·rice·s, retiendra 9 pitches. Les résultats de la sélection seront communiqués le 16 avril 2024.

6. DEROULEMENT

Dans le cadre du festival, les scénaristes des 9 pitches sélectionnés participeront à deux ateliers encadrés par des professionnel·le·s et à une rencontre :

- deux ateliers de formation pour améliorer son pitch et apprendre à présenter au mieux son projet à des producteur·rice·s ;
- un speed pitching aura lieu le **30 avril** au cours duquel les participant·e·s présenteront leur projet à des producteur·rice·s désirant produire des courts-métrages.

Les informations pratiques concernant ces deux ateliers seront communiquées en avril par le BSFF.

7. LITIGE

Les décisions du jury ne pourront être contestées. Les organisateur·rice·s sont les seul·e·s habilité·e·s à traiter avec les intéressé·e·s en cas de litige.